



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/26  
7 mars 2003

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Trente-neuvième réunion  
Montréal, 2 - 4 avril 2003

**PROPOSITIONS DE PROJETS : ALBANIE**

Ce document présente les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projets suivantes :

Elimination

- Plan national d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone : élaboration d'un cadre de travail réglementaire pour l'accélération de la conformité avec le Protocole de Montréal. PNUE
- Plan national d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone : atelier de sensibilisation visant à éviter l'introduction du bromure de méthyle PNUE
- Plan national d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone: formation des agents de douane pour contrôler les SAO PNUE
- Plan national d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone: formation des formateurs en bonnes pratiques de réfrigération PNUE
- Plan national d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone : utilisateurs finaux du programme sectoriel de remplacement/conversion PNUE
- Plan national d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone : conversion des installations de nettoyage utilisant du tétrachlorure de carbone (CTC) au tétrachloréthylène (TCE) chez Energy Combinat Ltd., Elbasan ONUDI
- Plan national d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone : projet national de récupération et de recyclage des frigorigènes ONUDI
- Plan national d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone : gestion et audit du programme ONUDI

## FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET ALBANIE

SECTEUR: Tous

Utilisation des SAO dans le secteur (2001) : 70,5 tonnes PAO

Sous-secteur des seuils de coût efficacité :

N/D \$US/kg

**Titres des projets:**

- (a) Plan national d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone : élaboration d'un cadre de travail réglementaire pour l'accélération de la conformité avec le Protocole de Montréal.
- (b) Plan national d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone : atelier de sensibilisation visant à éviter l'introduction du bromure de méthyle
- (c) Plan national d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone: formation des agents de douane pour contrôler les SAO
- (d) Plan national d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone: formation des formateurs en bonnes pratiques de réfrigération
- (e) Plan national d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone : utilisateurs finaux du programme sectoriel de remplacement/conversion
- (f) Plan national d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone : conversion des installations de nettoyage utilisant du tétrachlorure de carbone (CTC) au tétrachloréthylène (TCE) chez Energy Combinat ltd., Elbasan
- (g) Plan national d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone : projet national de récupération et de recyclage des frigorigènes
- (h) Plan national d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone : gestion et audit du programme

Données du projet								
	Cadre réglementaire	Atelier sensibilisation BM	Formation agents des douanes	Formation des formateurs	Programme utilisateurs finaux	Combinaison des énergies	Récupération et recyclage	Gestion et audit du programme
Consommation de l'entreprise (tonnes PAO)								
Incidences du projet (PAO tonnes)					5	2,3	21	
Durée du projet (mois)	12	12	12	12	24	24	36	96
Montant initialement requis (\$US)	23 150	30 000	35 700	82 425	150 000	50 000	448 000	324 000
Coût final du projet (\$US):								
Surcoûts d'investissement(a)								
Coût des imprévus (b)			1 700	3 925		4 180	15 000	
Surcoûts d'exploitation (c)						4 026		
Coût total du projet(a+b+c)	0	20 000	35 700	82 425	120 000	45 000	200 000	150 000
Participation locale au capital (%)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Pourcentage des exportations (%)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
<b>Montant demandé (\$US)</b>	0	20 000	35 700	82 425	120 000	45 000	200 000	150 000
Rapport coût/efficacité (\$US/kg)						21,74	21,3	
Confirmation du financement de contrepartie ?								
Agence nationale de coordination			Ministère de l'environnement (Unité de l'Ozone)					
Agence d'exécution			PNUE				ONUDI	

<b>Recommandations du Secrétariat</b>								
Montant recommandé (\$US)	0	20 000	35 700	82 425	120 000	45 000	200 000	150 000
Incidences du projet (tonnes PAO)					5	2,3	21	
Rapport coût/efficacité (\$US/kg)						21,74	21,30	
Coût d'appui (frais d'agence) de l'agence d'exécution (\$US)	0	2 600	4 641	10 715	15 600	4 050	18 000	13 500
Coût total pour le Fonds Multilatéral (\$US)	0	22 600	40 341	93 140	135 600	49 050	218 000	163 500

## Contexte

1. Le programme de pays de l'Albanie a été soumis pour examen au Comité exécutif à sa 39<sup>e</sup> Réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/39), avec une proposition de plan national d'élimination des SAO (Plan des SAO).

## Consommation des SAO et distribution sectorielle

2. En 2001, la consommation totale en Albanie était estimée à 70,5 tonnes PAO, dont 68,8 tonnes de CFC-12 utilisés pour l'entretien de l'équipement de réfrigération, à savoir les réfrigérateurs domestiques (52,9 tonnes PAO), les systèmes de réfrigération commerciale et industrielle (12,0 tonnes PAO) et les unités de climatiseurs d'automobile (3,9 tonnes PAO). Les 1,7 tonnes PAO restantes étaient composés de tétrachlorure de carbone et de méthylchloroforme utilisés comme solvant.

3. Le nombre total de réfrigérateurs domestiques qui fonctionnent a été estimé à 730 000 unités, la plupart d'occasion. Les réfrigérateurs commerciaux sont progressivement remplacés par de l'équipement d'occasion à base de CFC-12, de HCFC-22 ou de R-502. Certaines chambres froides à base de CFC-12 fonctionnent encore. Environ 3,9 tonnes PAO de CFC-12 sont utilisées pour entretenir 18 000 véhicules équipés de climatiseurs d'automobile à base de CFC.

4. En Albanie, il existe 196 ateliers enregistrés sur l'entretien des réfrigérateurs et des climatiseurs, et un nombre important d'ateliers de réparation non enregistrés (particulièrement dans le domaine de l'entretien des réfrigérateurs domestiques). La consommation de CFC du secteur informel est quasiment la même que celle des ateliers enregistrés.

5. Le prix moyen des CFC-12 dans le pays s'élève à 4,00 \$US/kg, tandis que celui des HFC-134a est de 5,30 \$US/kg.

6. Environ 1,7 tonnes PAO de CTC sont actuellement utilisées comme solvant dans une usine d'oxygène du Complexe métallurgique de Elbasan pour nettoyer des cylindres avant de les remplir d'oxygène. Avant 1990, les CTC étaient également utilisés pour désinfecter les animaux dans les fermes.

7. Le bromure de méthyle (BM) était utilisé pour la fumigation des sols dans les serres et pour le traitement du tabac. En raison des restrictions d'importations et de la diminution drastique des pratiques agricoles dans le pays, à la fin de l'année 2000, le bromure de méthyle n'était plus utilisé. Ces dernières années, la production agricole a augmenté avec l'utilisation croissante des produits agrochimiques ; on sait que du bromure de méthyle est vendu en contrebande en provenance des pays voisins.

8. Il existe 4 entreprises en Albanie qui font des produits à base de mousse flexible et de mousse de polystyrène pour les matériaux isolants, et aucun n'utilise de CFC comme agent de gonflage.

### Cadre réglementaire

9. Depuis la préparation du programme de pays, le Gouvernement de l'Albanie a établi un Comité national intersectoriel, avec une représentation du ministère de l'Environnement, du ministère de l'Industrie et de l'Énergie, du ministère de la Santé, de l'Académie des Sciences, de l'Institut des statistiques, de l'Agence nationale de l'énergie, de la Chambre de commerce de Tirana, des universités et des associations de consommateurs. Le Plan des SAO a été discuté régulièrement et a finalement été approuvé par ce Comité.

10. En septembre 2002, le Parlement de l'Albanie a promulgué une loi sur la protection de l'environnement. L'article 17 interdit l'importation et l'exportation d'équipement à base de SAO. Le Gouvernement a également commencé à préparer un cadre de travail juridique et réglementaire en vue d'amener le pays à être en conformité avec les objectifs du Protocole de Montréal le plus tôt possible. Plus précisément, le Gouvernement propose une interdiction immédiate sur les importations d'équipement à base de SAO, particulièrement en ce qui concerne les réfrigérateurs d'occasion ; l'interdiction immédiate de toute nouvelle activité liée à la production des SAO ou l'équipement à base de SAO ; l'application du contrôle strict des importations/exportations de toutes les SAO, au moyen des licences, taxes et/ou quotas selon qu'il conviendra ; le développement d'incitations fiscales afin d'encourager l'utilisation des alternatives aux SAO et des substances de transition ; et la certification obligatoire des techniciens.

11. Le Ministre de l'environnement et ses agences environnementales régionales ont également établi une coopération institutionnelle avec des intervenants de l'environnement ou du domaine juridique qui examinent les SAO. En raison de cela, une base de données contenant les utilisateurs des SAO a été élaborée.

### Mesures proposées par les intervenants

12. Les mesures suivantes ont été proposées dans le Plan des SAO de l'Albanie :

- a) Au niveau gouvernemental : mettre en œuvre un système d'attribution des quotas et des enregistrements des importateurs de CFC, en fournissant les réductions annuelles propres aux importations de SAO ; encourager la participation des ministères clés et des principaux intervenants des programmes d'élimination des SAO (associations dans les domaines suivants : réfrigération, hôtels, consommateurs) ; fournir une assistance technique aux intervenants pour mettre en œuvre les activités d'élimination des SAO ; élaborer une vision d'ensemble pour la conversion, le recyclage et la récupération des frigorigènes pendant la maintenance et l'entretien de l'équipement ; organiser des formations pour les agents des douanes afin de mettre en vigueur les règlements des licences d'importation ;
- b) Importateurs et douanes : l'élaboration d'un plan d'action volontaire, en prévision du système des quotas d'importations, limiter les importations de CFC et empêcher les ventes de CFC aux ré-exportateurs (il est proposé de convertir ce

plan volontaire dans le système de contrôle et de quota des importations, s'il y a lieu) ;

- c) Sous-secteur de la réfrigération domestique : offrir de la formation aux techniciens de l'entretien de l'équipement de réfrigération sur les bonnes pratiques et les opérations de récupération/recyclage ; élaborer des incitations pour l'utilisation de frigorigènes de remplacement ; et mener des activités de mobilisation et de sensibilisation ;
- d) Sous-secteur de la réfrigération commerciale et industrielle : encourager la conversion de l'équipement à base de CFC à des frigorigènes sans SAO au moyen de l'assistance technique, de la formation et d'incitations ; et mener des activités de mobilisation et de sensibilisation parmi les utilisateurs finaux ; et
- e) Sous-secteur des climatiseurs d'automobile : mettre en œuvre un système pour réduire la consommation de CFC par la formation de techniciens de l'entretien de l'équipement de réfrigération en bonnes pratiques et en opérations de récupération et de recyclage ; mettre au point des incitations pour augmenter l'utilisation des frigorigènes de remplacement ; et mener des programmes de sensibilisation et de mobilisation.

#### Sous-projets inclus dans le Plan des SAO

13. Le Plan des SAO, qui s'élève à un coût total de 1 143 275 \$US, tel que présenté, comprend les sous-projets suivants :

- a) Elaboration d'un cadre réglementaire pour accélérer la conformité avec le Protocole de Montréal (23 150 \$US) en vue d'élaborer des règlements spécifiques aux SAO comprenant un système de licences ;
- b) Former les agents des douanes et les inspecteurs de l'environnement (35 7000 \$US) afin d'améliorer le contrôle des importations/exportations de SAO et des équipements à base de SAO ; établir une base de données pour les importateurs et les utilisateurs ; et améliorer la fiabilité du compte rendu des données prévu par le Protocole de Montréal ;
- c) Former des formateurs en bonnes pratiques d'entretien de l'équipement de réfrigération (82 425 \$US) afin de sensibiliser davantage les 300 techniciens de l'entretien sur les questions se rapportant à l'appauvrissement de la couche d'ozone, et améliorer leurs compétences techniques afin d'éviter l'émission de frigorigènes dans l'atmosphère pendant la maintenance et la réparation de l'équipement ;
- d) Programme de récupération et de recyclage (448 000 \$US) pour créer un réseau de 700 unités de récupération, avec 3 machines de recyclage et d'équipement

auxiliaire pour l'entretien de l'équipement de réfrigération commerciale et industrielle ;

- e) Programme de conversion des utilisateurs finaux (150 000 \$US) pour offrir des incitations en vue de la conversion ou du remplacement des entrepôts frigorifiques dans les industries agricoles et de la chaîne alimentaire avec des frigorigènes à base de HFC-134a ou R-404A ; et former des techniciens aux procédures de conversion,
- f) Atelier sur le bromure de méthyle (30 000 \$US) pour informer les agriculteurs et les autres intervenants sur les questions du bromure de méthyle, encourager l'utilisation de technologies de remplacement et inciter les décideurs politiques à élaborer un plan d'action national pour empêcher la réintroduction du bromure de méthyle ;
- g) Eliminer les CTC du secteur des solvants (50 000 \$US), en les remplaçant par un processus de nettoyage à base de tétrachloréthylène. Le projet comprend une unité de distillation, l'absorption du charbon actif, un réservoir de récupération et une hotte ; et
- h) Un programme de gestion et d'audit (324 000 \$US)

#### Objectifs d'efficacité

14. Les objectifs d'efficacité des SAO, les indicateurs d'achèvement et le calendrier de décaissement des fonds inclus dans le Plan des SAO se présente comme suit :

Année	Objectif de SAO (tonnes PAO)	Consommation autorisée (tonnes PAO)	Indicateurs d'efficacité
2003	68,0	41,4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de mise en oeuvre et unité de l'Ozone en place</li> <li>- Système de collecte des données, législation sur les SAO, y compris un système de licences en place et création de quotas d'importation</li> <li>- Tenue de la formation sur le démarrage de la législation</li> <li>- Phase I de la formation des douanes terminée</li> <li>- Code élaboré sur les bonnes pratiques</li> <li>- Phase I de la formation en réfrigération terminée</li> <li>- Tenue de la formation sur le bromure de méthyle</li> <li>- Système de surveillance en place</li> </ul>
2004	61,2	41,4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue de l'atelier de suivi sur la législation</li> <li>- Phase II de la formation des douanes achevée (formation de 70 agents des douanes)</li> <li>- Phase II de la formation en réfrigération terminée (620 techniciens en réfrigération formés et certifiés)</li> <li>- Création d'une Association des techniciens en réfrigération</li> <li>- Bénéficiaires de l'équipement de R&amp;R identifié; équipement importé et distribué; et tenue de l'atelier sur la R&amp;R</li> <li>- Achèvement du projet d'élimination des solvants</li> </ul>
2005	36,2	20,7	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue de l'atelier de suivi sur la législation</li> <li>- Formation des douanes sur les SAO fait partie de la formation périodique du Département des douanes</li> <li>- Formation en bonnes pratiques de l'entretien comprise dans le programme d'enseignement de l'université d'Etat</li> <li>- Achèvement du projet de R&amp;R</li> <li>- Démarrage du projet des utilisateurs finaux</li> </ul>
2006	15,2	20,7	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue de l'atelier de suivi sur la législation</li> <li>- Rapport IPU sur le suivi de l'impact des bonnes pratiques</li> <li>- Fonctionnement du réseau R&amp;R</li> </ul>
2007	6,2	6,2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue de l'atelier de suivi sur la législation</li> <li>- Fonctionnement du réseau R&amp;R</li> <li>- Achèvement du projet des utilisateurs finaux</li> </ul>
2008	2,2	6,2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue de l'atelier de suivi sur la législation</li> <li>- Fonctionnement du réseau R&amp;R</li> </ul>
2009	0	6,2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue de l'atelier de suivi sur la législation</li> <li>- Fonctionnement du réseau R&amp;R</li> </ul>
2010	0	0	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue de l'atelier de suivi sur la législation</li> <li>- Fonctionnement du réseau R&amp;R</li> </ul>

15. L'Unité de l'Ozone sera chargée de la surveillance, de la coordination et de la mise en oeuvre des activités d'élimination proposées dans le Plan des SAO.

## **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRETARIAT**

### **OBSERVATIONS**

#### Statut de non-conformité de l'Albanie

16. En 2001, le Gouvernement de l'Albanie, avec l'aide du PNUE, a préparé son programme de pays et l'a présenté à la 35<sup>e</sup> Réunion du Comité exécutif, avec une proposition de projet de Plan de gestion des frigorigènes. Toutefois, en raison des questions relatives aux données des SAO, le programme de pays a été retiré.

17. Par conséquent, le Gouvernement de l'Albanie, avec l'assistance du PNUE et de l'ONUDI, a élaboré un Plan de SAO et l'a soumis au Secrétariat du Fonds pour examen par le Comité exécutif à sa 38<sup>e</sup> Réunion. Pendant le processus de l'examen, le Secrétariat a noté que la stratégie d'élimination des CFC proposée par le Gouvernement de l'Albanie n'atteindrait pas les réductions de CFC de 2005 et de 2007 convenue par le Protocole de Montréal. Par conséquent, selon la Décision 37/2, le programme de pays de l'Albanie et le plan d'élimination des SAO ont été repoussés jusqu'à ce que les questions de non-conformité soient résolues.

18. A la 14<sup>e</sup> Réunion, les Parties ont demandé, entre autres, que l'Albanie présente au Comité d'application un plan d'action avec des points de repères précis afin d'assurer un retour rapide à la conformité (Décision XIV/18).

19. Le Gouvernement de l'Albanie, avec l'assistance de l'ONUDI, a révisé son plan national d'élimination des SAO. Par la mise en œuvre d'activités proposées dans le plan, l'Albanie atteindra la réduction de 50 pour cent du niveau de référence des CFC d'ici la fin de 2005, la réduction de 85 pour cent du niveau de référence des CFC d'ici 2007, et l'élimination complète d'ici 2009. Toutefois, il faut noter que l'Albanie restera en situation de non-conformité avec le gel des substances du Groupe I de l'Annexe A jusqu'en 2005.

#### Questions sur la législation des SAO en Albanie

20. Le Plan des SAO comprend une demande s'élevant à 23 150 \$US pour l'élaboration d'un cadre de travail réglementaire. Le Secrétariat a indiqué qu'étant donné le niveau total du financement approuvé pour l'Albanie pour préparer le programme de pays/plan d'élimination final (à savoir, 100 000 \$US), et pour le soutien du renforcement institutionnel (96 600 \$US pour une période de deux ans), il faudra s'attendre à ce que, tel que requis par la Décision 31/48, la législation s'appliquant aux SAO ait déjà été préparée afin d'éviter des retards de mise en œuvre des sous-projets du plan d'élimination. L'ONUDI a indiqué que bien que la législation ait déjà été approuvée par le Parlement albanais, un soutien supplémentaire serait nécessaire pour élaborer des règlements spécifiques. Cependant, aucun financement supplémentaire ne sera demandé au Fonds multilatéral pour finaliser les règlements concernés.



### Questions sur le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

21. Le Secrétariat a indiqué que les 21 tonnes PAO qui devraient être récupérées et recyclées représentent un chiffre très élevé, si l'on tient compte des 48 tonnes de CFC-12 utilisées pour l'entretien des réfrigérateurs domestiques et des 16 tonnes utilisées seulement pour les réfrigérateurs industriels et commerciaux et les unités de climatiseurs d'automobile. Il est également indiqué que la demande de 700 unités de récupération, là où seuls 190 ateliers ont été enregistrés, ne peut être justifiée. L'ONUDI a informé le Secrétariat que tandis que la récupération des frigorigènes provenant des appareils domestiques serait difficile, les activités proposées dans le plan d'élimination des SAO contribueront à la réduction de l'utilisation des CFC dans ce sous-secteur et permettront à l'Albanie de parvenir à la conformité d'ici 2005. Si l'on tient compte de la distribution sectorielle des CFC dans le pays, le projet a été modifié afin d'offrir les outils de base pour les ateliers sur l'entretien des réfrigérateurs domestiques et quelques machines de récupération et de recyclage seront destinées aux sous-secteurs commercial et des climatiseurs d'automobile à un coût révisé de 200 000 \$US.

22. Le Secrétariat a également indiqué que la conversion des unités de réfrigération industrielle et commerciale pourrait ne pas être viable d'un point de vue technique et économique, si l'on considère que la majorité des unités en service sont de l'équipement d'occasion, la plupart des équipements semblent être anciens (plus de 10 ans), et le prix actuel des CFC-12 est inférieur à celui du HCFC-134a. A cet égard, l'ONUDI a indiqué que les options de conversion et/ou remplacement de l'équipement sera déterminé par des inspections de chaque unité pendant la mise en œuvre du Plan des SAO et convenu pour ajuster le coût du projet à 120 000 \$US.

### Elimination des CTC

23. Le Secrétariat a indiqué que l'entreprise faisait le nettoyage à la main, et qu'aucun équipement de production ou de sécurité n'était actuellement installé. Sur cette base, l'entreprise devra fournir une contribution de contrepartie. L'ONUDI a indiqué que pendant le commencement de l'utilisation des CTC par l'entreprise en 1975, le nettoyage à la main était une technique de pointe, et l'entreprise a dû modifier le système de ventilation et étagères de séchage pour mettre en œuvre cette technologie. En Albanie, à cette époque là, les effets de ce produit chimique sur l'environnement et la santé humaine étaient inconnus.

24. Le solvant de remplacement de prédilection, le perchloroéthylène, nécessite une période de séchage plus longue. Pour maintenir les taux de production actuels, les périodes de séchage plus longues doivent être maîtrisées par l'utilisation de l'aspiration, qui nécessite un éjecteur et une unité d'absorption pour que le TCE réduise les émissions. De plus, pour éviter la pollution des sols et de l'eau souterraine, l'effluent produit par le processus sera collecté et traité au moyen d'un système de distillation ou bien incinéré. L'ONUDI a également indiqué que l'entreprise absorbera les surcoûts d'exploitation proposés, associés à la nouvelle technologie, et par conséquent, le niveau de financement a été révisé à 45 000 \$US.

### Atelier de sensibilisation au bromure de méthyle

25. Le Secrétariat a noté que l'atelier de sensibilisation n'était pas justifiable si l'on tenait compte du fait que le bromure de méthyle n'était pas utilisé en Albanie depuis 1990, la consommation de bromure de méthyle indiquée au Secrétariat de l'Ozone a toujours nulle. L'ONUDI a indiqué que tandis que le bromure de méthyle avait été interdit en Albanie, la récente croissance économique a eu pour effet d'augmenter la production agricole, et l'on a pu constater qu'il y avait de la contrebande de bromure de méthyle. L'atelier augmentera la sensibilisation chez les agriculteurs et les autres intervenants afin d'éviter la réintroduction du bromure de méthyle. L'ONUDI a convenu de mettre en œuvre cette activité pour un coût de 20 000 \$US.

### Niveau du financement

26. Selon les commentaires et les observations soulevées par le Secrétariat du Fonds, l'ONUDI a révisé le plan national d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone, et a ajusté ses coûts à 653 125 \$US, qui comprend également un programme de gestion et d'audit. Le coût correspond au niveau de financement approuvé jusqu'ici par le Comité exécutif pour les propositions de plan de gestion des frigorigènes, selon la Décision 31/48, et le financement approuvé pour les projets de gestion de l'élimination finale dans les pays à faible volume de consommation.

### Projet d'accord entre le Gouvernement de l'Albanie et le Comité exécutif

27. L'ONUDI aide le Gouvernement de l'Albanie à finaliser le projet des conditions convenues pour mettre en œuvre le plan des PAO en tenant compte des commentaires et des observations soulevés par le Secrétariat du Fonds. Le projet d'accord révisé sera soumis avant la 39<sup>e</sup> Réunion du Comité exécutif.

## **RECOMMANDATIONS**

28. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale des projets inclus dans le plan d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone de l'Albanie, au niveau de financement indiqué ci-dessous, étant entendu que l'élément de récupération et de recyclage et le programme de conversion/remplacement des utilisateurs finaux du secteur ne commenceront pas avant que la légalisation qui contrôle les importations de CFC soit mise en place et que les mesures soient prises pour s'assurer que les prix des CFC et des frigorigènes sans SAO sont équivalents sur le marché local.

29. L'approbation du Plan des SAO de l'Albanie ne porte pas préjudice au fonctionnement des mécanismes du Protocole de Montréal qui traitent des questions de non-conformité.

<b>Titres du projet</b>	<b>Financement du projet (\$US)</b>	<b>Frais d'appui (\$US)</b>	<b>Agence d'exécution</b>
Plan national d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone : atelier de sensibilisation pour éviter l'introduction du bromure de méthyle	20 000	2 600	PNUE
Plan national d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone : formation des agents des douanes en contrôle des SAO	35 700	4 641	PNUE
Plan national d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone : formation des formateurs en bonnes pratiques de réfrigération	82 425	10 715	PNUE
Plan national d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone : programme de remplacement/conversion du secteur des utilisateurs finaux	120 000	15 600	PNUE
Plan national d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone : conversion des installations de nettoyage du tétrachlorure de carbone (CTC) au tétrachloroéthylène (TCE) chez Energy Combinat Ltd., Elbasan	45 000	4 050	ONUDI
Plan national d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone : projet national de récupération et de recyclage des frigorigènes	200 000	18 000	ONUDI
Plan national d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone : programme de gestion et d'audit.	150 000	13 500	ONUDI

-----